



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE VETHEUIL

Table des matières

| | |
|---|------------------------------------|
| ARRETE MUNICIPAL | 2 |
| Mise à jour du PCS..... | 3 |
| 1 – IDENTIFICATION DES RISQUES ET VULNERABILITES LOCALES..... | 5 |
| 1.1 - Inondation, ruissellement et coulée de boue | 5 |
| 1.2 - Mouvements de terrain (carrière souterraine et falaise) | 5 |
| 1.3 - Risque de transport de matières dangereuses..... | 6 |
| 2 - DOCUMENTS SUR LES RISQUES MAJEURS | 6 |
| 3 - ORGANISATION ASSURANT PROTECTION ET SOUTIEN A LA POPULATION | 7 |
| 3.1 - Consignes à suivre en cas d'inondation | 7 |
| 3.2 - Mesures de protection en cas de mouvement de terrain | 8 |
| 3.3 - Mesures prises pour le risque de transport de matières dangereuses..... | 8 |
| 4 - PROTECTION DU CAPTAGE | 11 |
| 5 - RISQUE CANICULE | 12 |
| 6 - RISQUE : GRIPPE AVIAIRE..... | 13 |
| 7 - RISQUE : EBOLA..... | 14 |
| AGIR À VOTRE RETOUR EN FRANCE..... | 14 |
| 8 – COVID 19 | 15 |
| 9 - ANNUAIRE..... | 18 |
| 9.1 - Annuaire téléphonique | 18 |
| 9.2 - Annuaire des élus, enseignants et personnel communal..... | 18 |
| 9.3 - Annuaire des professions médicales | 18 |
| 10 ANNUAIRE A DIFFUSION RESTREINTE | 19 |
| (non diffusable – mail Préfecture d’août 2023) | Erreur ! Signet non défini. |
| 11 - MOYENS ET MATERIEL MIS A DISPOSITION | 20 |
| 9.1 - Matériel | 20 |
| 9.2 - Poste de commandement..... | 20 |
| 9.3 - Lieu de regroupement - Hébergement | 20 |

ARRETE MUNICIPAL

n° 2026-18 du 15/04/2026

Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de Vétheuil, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment les titres I^{er} et II et ses décrets d'application,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde,

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde,

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondations, ruissellement, mouvements de terrains, transport de matières dangereuses,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Vétheuil est modifié à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le préfet du Val d'Oise.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fait l'objet des mises à jour régulières nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Vétheuil, le 15/04/2026

Le Maire 
Chevalier de la Légion d'honneur
Dominique Herpin-Poulenat

Mise à jour du PCS

| Pages modifiées | Object de la modification | Date |
|-----------------|--|-------------------------|
| 5 | Débordement du ru de Chaudry | 22 décembre 2012 |
| 6 | Risque d'effondrement d'une cave dans le centre du village | 15 juin 2013 |
| 8 | Précisions sur les transports de matières dangereuses, gestionnaires des réseaux | 6 mars 2015 |
| 7 | Support d'information des habitants | 6 mars 2015 |
| 8 | Complément sur les conséquences du passage des poids lourds | 6 mars 2015 |
| 11 | Protection du captage | 6 mars 2015 |
| 14 | Risque Ebola | 6 mars 2015 |
| 18 | Annuaire des personnes à contacter | 15 avril 2026 |
| 21 | Moyens mis à disposition | 6 mars 2015 |
| 22 et 23 | Cartes de Vétheuil avec emplacements | 6 mars 2015 |
| 4 | Débordement du rû de Chaudry | Mai et juin 2016 |
| 6 | Signalement d'un fontis | 18 novembre 2018 |
| 6 | Installation d'un panneau d'informations | 2016 |
| 5 | Inondation | 2016 |
| 15 | Covid 19 | Mars 2020 |
| | Aléas boves et falaises | Novembre 2023 |
| 5 | PPRMT | Etude en cours 2025 |
| 6 | Effondrement mur et signalement de fontis | Janvier et juillet 2025 |
| 7 | Communication par Illiwap | 2024 |
| 18 | Nom du directeur de l'école | Septembre 2025 |
| 21 | Fibre et vidéoprotection | 2023 et sept 2025 |
| 8 | Insertion de NATRAN (transport Gaz) | |

| | | |
|---------|---|----------------|
| 8 | Adoption du PLU | Mai 2025 |
| 5 | Poche d'eau, chute de mur et inondation cave | 4 février 2026 |
| | Transfert de compétence eau | Janvier 2026 |
| 18 & 19 | MAJ des noms et coordonnées des maire et adjoints | 15 avril 2026 |

1 – IDENTIFICATION DES RISQUES ET VULNERABILITES LOCALES

1.1 - Inondation, ruissellement et coulée de boue

- La Seine

Le débordement de la Seine correspond à une crue fluviale caractérisée par une montée des eaux relativement lente qui peut être prévue plusieurs heures voire une ou deux journées à l'avance. Néanmoins, en dépit de cette évolution relativement lente, on observe parfois de fortes variations des débits dues au régime irrégulier des pluies.

Tableau

Le tableau suivant résume les cotes atteintes par les principales inondations fluviales à Vétheuil

| Lieu | Hauteur moyenne en m | 1910 | 1924 | 1955 | 1982 | 1988 | 1995 |
|----------|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Vétheuil | 12,00 | 18,75 | 18,20 | 17,97 | 17,47 | 17,26 | 17,26 |

Les cotes sont en NGF orthométrique, pour les obtenir en NGF normal ou NGF 69, il faut ajouter la différence (IGN 69 – « Ortho » = 35).

- Les rûs du bassin versant de la Vallée du Roy (rus de Chaudry, La Goulée et la Vallée du Roy)

En cas de fortes pluies, on peut constater des inondations pluviales avec

- ruissellement / coulée de boue: route des Crêtes jusqu'à la rue du Moutier et l'avenue des Millonets, ruissellement des eaux du plateau de Chérence et de la RD 100
- débordement des rûs rare mais possible en raison d'embâcles.
 - Débordement du 22 décembre 2012 du ru de Chaudry à la hauteur du captage. Arrêt des pompes jusqu'au retour à la normale (analyses conformes). Alimentation uniquement par château d'eau.
 - Débordement de mai et juin 2016

1.2 - Mouvements de terrain (carrière souterraine et falaise)

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus plus ou moins lents d'érosion ou de dissolution provoqués par l'eau et/ou par l'action de l'homme.

- Risques liés aux falaises, boves, retrait-gonflement d'argile et carrières souterraines.

Il s'agit de risques de mouvements de terrain liés à la présence de falaises et de carrières abandonnées de calcaire, de craie, en milieu urbain et non urbain

(ex : L'Aumône en 1980, glissement de terrain – Fraîches Femmes en février 1995, effondrement de terrain et de mur – Les Noues en mars 1995, glissement de terrain et menace d'effondrement d'un mur – Au Dessus de l'Aumône, Chemin de Chérence en avril 2001, effondrement de falaise sur propriété Tessier...)

Un arrêté préfectoral du 23/12/2009 prescrit l'élaboration d'un PPRMT (plan de prévention des risques mouvements de terrain). Les études se sont poursuivies et le niveau des aléas a été

revu pour deux sites visités. Le PPRMT devrait être adopté en 2026. Des cartes des risques et aléas sont consultables en mairie.

Les études n'ayant commencé qu'en juin 2025, le PPRMT ne sera pas adopté avant 2026.

Il est interdit de procéder à toute construction ou modification de construction sans demande et accord préalables.

- Autres risques de mouvement de terrain

La commune est également concernée par le risque d'effondrement de sol du fait de la présence de nombreux souterrains et caves à plusieurs niveaux (avenue Claude Monet, Centre ancien du village, place de la Mairie, Rue du Bourg, Rue des Fraîches Femmes, Rue Montrond...

- Découverte d'une cave avec risque d'effondrement le 15 juin 2013, rue Pierre à Poisson, elle a été comblée par du béton liquide en 2013) ;
- Signalement d'un fontis le 18 novembre 2018 chez un particulier à proximité de la ruelle du Talus dans sa partie haute.
- Effondrement d'un mur de soutènement d'une propriété privée, le 27 janvier 2025, entraînant un arrêté de péril avec préconisation de travaux à effectuer par le propriétaire,
- Signalement d'un fontis chez un particulier le 11 juillet 2025. L'IGC a été informée et s'est déplacée sur site.
- Création d'une poche d'eau chez un particulier par suite d'une fuite d'eau (chemin des Clos) entraînant inondation de trois caves et chute d'un mur séparatif en propriétés privés.

Une cartographie élaborée par l'IGC est consultable en mairie.

1.3 - Risque de transport de matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive, radioactive.

- Transport routier : RD 913 et RD 147, principalement et RD 100 accessoirement,
- Le réseau des départementales est exploité par le Conseil départemental
 - Transport par voie fluviale : la Seine
- L'exploitation est assurée par Voies Navigables de France. (Ecluse amont : Méricourt - Ecluse Aval : Notre Dame La Garenne.
 - Transport par canalisation interurbaine : gaz de France haute pression (RD913)
- La gestion du transport est assurée par NATRAN
- La gestion du réseau est assurée par GRTgaz

2 - DOCUMENTS SUR LES RISQUES MAJEURS

- Dossier Communal sur les Risques Majeurs (DCRM - 1999)
- Recensement des carrières par l'Inspection Générale des Carrières (2004)
- Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM - 2004)
- PPRI (2000)
- PLU adopté en mai 2025
- Cartographie des aléas falaises et boves (2009 MAJ en 2023)
- *PPR-MT : étude en cours

3 - ORGANISATION ASSURANT PROTECTION ET SOUTIEN A LA POPULATION

- Mairie : élus et personnel communal (éventuellement administrés bénévoles) cf. annexe1 liste des personnes avec coordonnées.
- Alerte et information :

Transmission de l'alerte météo de Météo-France et répondeur d'information : 0892 68 02 95

Au niveau communal :

- Information par affichage des bulletins de crues et des avis et/ou selon l'importance par avis écrit déposé dans chaque boîte aux lettres et porte à porte en cas d'urgence.
- Communication par Illiwap et tableau lumineux
- Information générale sur le site de la commune www.mairie-vetheuil.fr dans la rubrique Sécurité >> Les risques majeurs, avec des liens sur les sites de

Météo-France,

DIREN Ile-de-France (suivi hydrologique des cours d'eau),

Vigicrue : <https://www.vigicrues.gouv.fr>

EpiSeine : <https://episeine.fr/>

Préfecture du Val d'Oise.

- Information particulière en cas d'urgence sur la page d'accueil du site
- Information dans le bulletin municipal
- Informations sur le panneau d'informations électroniques sur la place de la mairie
- Informations via Illiwap
- La mairie peut envoyer à ses abonnés via la lettre d'information (électronique) un message d'alerte. Cependant tous les habitants ne sont pas abonnés à la Lettre d'information.
- Pareillement, la mairie pourrait mettre en place un système d'alerte par l'envoi de message sur téléphone portable. Cette mesure nécessite toutefois la coopération et l'accord des administrés (communication des numéros de portable à la mairie).

3.1 - Consignes à suivre en cas d'inondation

- S'informer auprès de la mairie : 01 34 78 13 18 ou sur le site www.mairie-vetheuil.fr, ou via Illiwap
- Ecouter les bulletins radio,
- Couper le courant électrique et aller sur les points hauts (si possible avant d'être inondé, mettre les meubles au sec, amarrer les cuves, obturer les entrées d'eau, déplacer si besoin les véhicules, faire une réserve d'eau potable et d'aliments)
- Après l'inondation, aérer les pièces, désinfecter à l'eau de javel, chauffer, ne rétablir le courant que si l'installation est sèche ou après avis d'un professionnel.
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture, vélo, moto, quad.

3.1.1 – Mesures mises en place

- Fermeture des accès à la Seine
 - par barrières en bois (en place)
 - par barrières métalliques (à prendre au local technique et sur la place de la mairie)
 - rubalise
- Installation de signalisation (panneaux à prendre au local technique)
- Visite porte à porte suivant cartographie des habitations

3.1.2 - Mise en place d'un centre d'accueil

La population peut être accueillie :

- dans le foyer rural
- ou au gîte communal si disponible (15 couchages)

3.2 - Mesures de protection en cas de mouvement de terrain

La survenue d'un mouvement de terrain brutal est difficile à prévoir. En cas de danger connu, vous serez informés d'une éventuelle évacuation par le Maire, les conseillers, aidés des forces de l'ordre et des sapeurs-pompiers.

3.2.1 - Consignes

- S'informer en mairie ou auprès de l'IGC,
- Ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée,
- Evacuer les lieux,
- Evaluer les dégâts et les points dangereux,













3.3 - Mesures prises pour le risque de transport de matières dangereuses

Le transport de matières dangereuses est assujéti à la réglementation « accord européen sur le transport des matières dangereuses par route (ADR) pour le trafic terrestre ainsi que toute la réglementation existante en la matière.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les conditions de circulation et de stationnement, la commune de Vétheuil a pris un arrêté municipal le 23 octobre 1993 interdisant la traversée de Vétheuil aux poids lourds. **Cependant, cet arrêté n'est absolument pas respecté et les contrevenants ne sont pas inquiétés.**

A noter : le passage répété de poids lourds déstabilise le terrain et risque d'entraîner des ruptures de canalisations d'eau pouvant entraîner des conséquences sur les canalisations de distribution voire de transport de gaz.

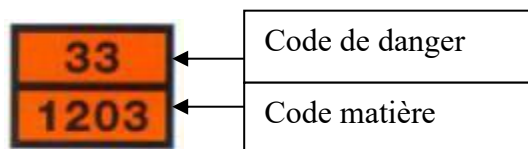
Identification des plaques de danger

| | | | | | |
|---|---|---|--|---|---|
|  |  |  |  |  |  |
| Explosif | Gaz non inflammable et non toxique | Gaz liquide ou inflammable | Solide inflammable | Spontanément inflammable | Emanation de gaz inflammable au contact de l'eau |
|  |  |  |  |  |  |
| Comburant ou peroxyde organique | Toxique | Infectieux | Radioactif | Corrosif | Autre danger |

Savoir lire les panneaux



Le panneau orange sans numéro de code signale la nature du transport : transport de matières dangereuses



Le panneau orange avec numéro de code est destiné à signaler le type de marchandise transportée (code matière = 4 chiffres) et les risques prédominants présentés par la marchandise (code danger = 2 ou 3 chiffres)

Interprétation du code danger

La lettre X figurant devant le code danger indique que la matière réagit dangereusement au contact de l'eau.

| 1 ^{er} chiffre Danger principal | 2 ^{ème} ou 3 chiffre Dangers secondaires |
|---|--|
| 1 – substance explosive | 0 – Absence de danger secondaire |
| 2 – Gaz | 2 – émanation de gaz |
| 3 – Liquide inflammable | 3 – Inflammable |
| 4 – Solide inflammable | |
| 5 – Comburant | 5 – Comburant |
| 6 – Matière toxique | 6 – Toxique |
| 7 – Matière radioactive | |
| 8 – Matière corrosive | 8 – Corrosif |
| 9 – Dangers divers | 9 – Réaction violente spontanée |

3.3.1 – Consignes

1. Si vous êtes témoin d'un accident mettant en cause un camion muni d'un panneau orange, les précautions sont les suivantes :
 - ne pas s'approcher,
 - prévenir les secours (pompiers 18, gendarmerie : 17) en indiquant les numéros figurant sur le panneau orange,
 - se tenir, par rapport au véhicule accidenté, du côté d'où vient le vent,
 - écarter les curieux et les enfants,
 - ne pas fumer, ni provoquer flamme ou étincelle,
 - ne pas marcher dans les flaques de produit,
 - ne pas toucher le produit à mains nues.
2. en cas d'accident, vous devez :
 - en cas de feu, évacuer les environs dans un rayon de 300 m
 - en cas de fuite, vous confiner
 - ne pas fumer
 - suivre les consignes,

- en cas d'odeurs fortes ou de picotements, respirer à travers un linge humide,
- ne pas chercher à récupérer vos enfants dans les écoles, les éducateurs étant chargés de leur sécurité et connaissant les consignes à suivre
- vous tenir à l'écoute de France Inter (95 MHz) ou des radios locales
- ne pas téléphoner afin de ne pas bloquer les standards des services de secours

3. après l'accident, vous devez :

- aérer le local où vous vous trouvez
- respecter les consignes données par les services de secours
- signaler à la mairie les éventuels dégâts subis et faire effectuer une expertise par votre assureur.

4 - PROTECTION DU CAPTAGE

La protection du captage d'eau de la commune de Vétheuil a fait l'objet du 21 février au 22 mars 2014 d'une enquête publique.

L'arrêté 2014-12093 du 13 octobre 2014 du préfet du Val d'Oise

- autorise l'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine,
- instaure des périmètres de protection du captage de l'eau destinée à la consommation humaine de Vétheuil,
- déclare d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines.

Cet arrêté fixe un certain nombre de prescriptions en fonction du périmètre de protection :

- **périmètre de protection immédiate (PPI)**
- **périmètre de protection rapprochée (PPR)**
- **périmètre de protection éloignée (PPE).**

La gestion des installations et la distribution de l'eau ont été confiées par marché (DSP) à un fermier : Suez. (jusqu'en octobre 2028)

La compétence eau a été transférée au SIEVAM au 1^{er} janvier 2026.

5 - RISQUE CANICULE

DOCUMENT : Plan départemental de gestion d'une canicule dans le Val d'Oise

Niveau 1 :

- référent canicule : Mme Herpin-Poulenat
- liste des personnes vulnérables (+ 70 ans ou malade, vivant seul) en mairie

Niveau 2

- mobilisation des élus, des membres du CCAS et de bénévoles œuvrant dans les associations type ADMR ou autres,
- suivi de la qualité de l'eau,
- information de la population par affichage, par téléphone, si besoin par visite au domicile des personnes vulnérables.

Niveau 3 :

- renforcement des actions menées

Recommandations en cas de fortes chaleurs

- fermer les volets, les fenêtres et les rideaux des façades exposées au soleil,
- éviter de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h – 18h) et rester dans des endroits frais,
- prendre régulièrement des douches ou bains frais, porter des vêtements légers et non serrés,
- boire régulièrement sans attendre d'avoir soif, pas d'alcool ni de caféine)

Par ailleurs, les voisins peuvent également être des relais et vérifier la bonne santé des personnes âgées habitant près de chez eux.

EN CAS D'URGENCE, APPELER LE 15, LE 17 OU LE 18

6 - RISQUE : GRIPPE AVIAIRE

Information

En cas de risque de grippe aviaire, l'information est faite par affichage et sur le site Internet de la commune.

Consignes

En cas d'un niveau de risque modéré à élevé

- confinement des volailles ou protection des élevages par des filets
- abreuvement et alimentation à l'intérieur des bâtiments
- utilisation des eaux de surface interdite
- rassemblement d'oiseaux interdits,
- lâcher de pigeons interdit
- chasse aux appelants interdite

Lors de découverte de cadavres d'oiseaux dont la cause de la mort semble suspecte, prévenir la mairie au 01 34 78 13 18.

Cependant, à l'approche de l'hiver, il est normal de trouver fréquemment des oiseaux morts.

Comme pour toute manipulation de cadavres d'animaux, il convient de prendre les précautions classiques d'hygiène, telles que le port de gants et la mise immédiate du cadavre dans un sac étanche, puis le lavage des mains au savon.

En règle générale, il vaut mieux ne pas manipuler les oiseaux morts ; dans le village, ces derniers seront ramassés par le service technique de la mairie.

Si le nombre d'oiseaux trouvé est de 5 au même endroit et sur une même période ou s'il s'agit d'oiseaux à risque (ex : cygne) il faut avertir les services vétérinaires ou la préfecture.

7 - RISQUE : EBOLA

Pour toute information, contacter le 0 800 13 00 00.

Le virus Ébola est l'une des maladies virales les plus graves connues chez l'humain. Il appartient à la famille des filovirus. Il existe 5 espèces de virus Ébola.

Les flambées de fièvre hémorragique provoquées par le virus Ébola surviennent principalement en Afrique avec un taux de mortalité variable (entre 25 et 90%) selon le type de virus et les conditions de prise en charge.

AGIR À VOTRE RETOUR EN FRANCE

Les premiers symptômes peuvent apparaître entre 2 et 21 jours (moyenne de 8 jours) après la contamination et l'essentiel de la contagiosité est réelle après déclaration des symptômes (état grippal avec des fièvres, douleurs musculaires, diarrhées et vomissements).

En France, un dispositif spécifique existe pour prendre en charge d'éventuels malades d'Ébola.

8 – COVID 19

Le 16 mars 2020, le confinement a été décidé dès les annonces présidentielles.

Pendant la durée du 1^{er} confinement, la continuité du service public a été assurée tant par les services administratifs que techniques tout en assurant la protection des agents.

17 Mars-11 Mai -1^{er} CONFINEMENT : la mairie était fermée au public sauf urgence, état-civil avec accès réglementé et sonnette uniquement sur rendez-vous

La présence des services techniques avait été aménagée en travail par équipe de deux, un jour sur deux. Il était demandé aux équipes de n'avoir aucun rapport avec les habitants.

Administratif

- Application stricte des arrêtés et décrets
- Audio conférence avec les services de la Préfecture.
- Contact avec les forces de l'ordre
- Mise en œuvre des consignes de fermeture des aires sportives, des bords de seine (barriérage...) pour éviter les rassemblements

Economie

- Recensement, assistance et communication sur les ouvertures et l'approvisionnement des commerces alimentaires de première nécessité
- Demande de dérogation au Préfet du Val d'Oise pour l'ouverture du marché de plein air.

Population

- Accompagnement des personnes vulnérables.
- Organisation du retour progressif des élèves avec l'IEN et la directrice de l'école à l'issue de la période de confinement (GS, CP, CM2 le 12/05 ; CE1, CE2 et CM1 les 25/05 et 02/06) avec mise en place du protocole sanitaire de l'EN.
- Distribution de masques, par les élus et un agent, de masques (CCVVS, CD95 et le CR Ile-de-France) à la population et aux commerçants.

Logistique

- Recherche active et gestion des stocks de gel hydro alcoolique, gants et masques, produits désinfectants et virucide, livraison de matériel préventif dans la limite des possibilités,
- Mise en place de plexiglas dans les bureaux de la mairie accueillant du public
- Contact avec le concessionnaire eau potable, assainissement...

Communication

- Communication des consignes et dispositifs de l'État, des recommandations sanitaires, des informations municipales et communautaires via l'ensemble de nos canaux de communication (site internet , panneau lumineux, newsletter, boitage...)
- Informations des élus grâce à la messagerie

17 octobre- 30 octobre – COUVRE-FEU

- Respect des consignes sur les horaires
- Restriction d'ouverture de la mairie à 2 jours par semaine (depuis juin)
- Fin des réunions en soirée

30 octobre - 2^{ème} CONFINEMENT

Les services administratif et technique sont présents dans le respect des consignes sanitaires.

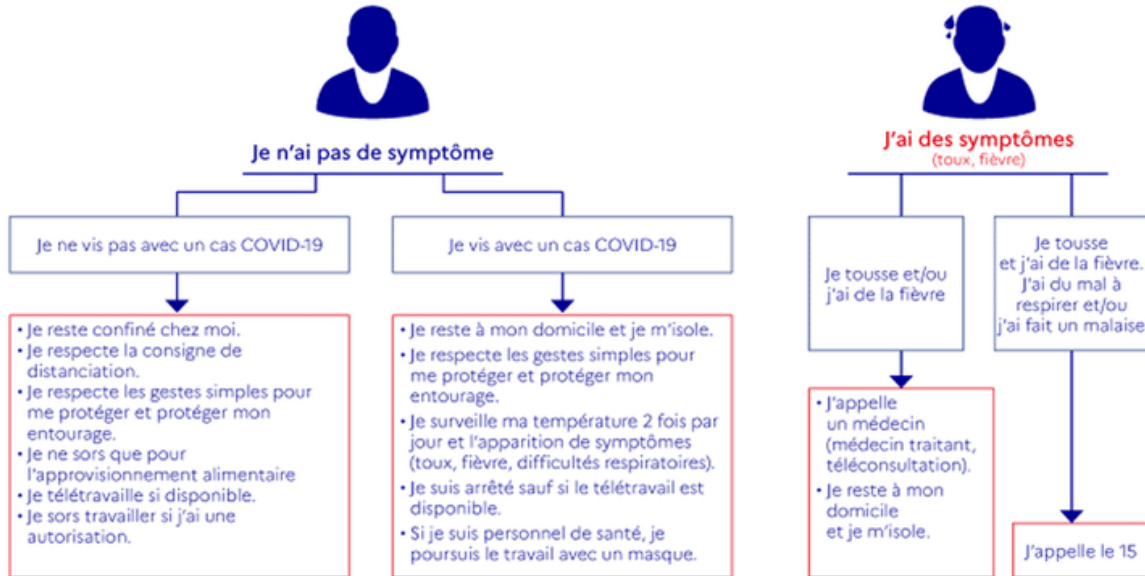
Administratif

- La mairie est accessible uniquement sur rendez-vous, une personne par rendez-vous, avec mise en place des gestes barrière, gel et masque obligatoires, stylo personnel.
- On privilégie les contacts par mail, téléphone et dépôt des dossier en boîte aux lettres.
- Désinfection des tables après réunion
- Ouverture des fenêtres et portes fréquentes

Elus

- Réunion du conseil avec respect de la distanciation
- Point d'actualité hebdomadaire pour les élus par mail
- Réunion des élus par petits groupes
- Mise en place d'un outil de Visio conférence Jitsi à l'étude
- Utilisation de la visioconférence avec les institutions (commissions, PNR, CCVVS, services de l'Etat)

Coronavirus : quel comportement adopter ?



Pour plus d'information concernant le coronavirus COVID-19 je peux consulter le site « www.gouvernement.fr/info-coronavirus » ou appeler le numéro vert 0800 130 000

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



9 - ANNUAIRE

9.1 - Annuaire téléphonique

| | |
|---|--|
| La Mairie | 01 34 78 13 18 |
| La préfecture SIDPC (Sec Interministériel de Défense et Protection civiles) | 0 821 80 30 95 ? 01 34 20 26 32 |
| Incendie et Secours | 18 |
| SAMU | 15 |
| Gendarmerie | 01 34 46 88 88 – urgences : 17 |
| ARS | 01 34 41 14 00 |

9.2 - Annuaire des élus, enseignants et personnel communal

| Nom | Fonction | Téléphone | Courriel |
|---------------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Dominique HERPIN-POULENAT | Maire | mairie : 01 34 78 13 18 | mairiedevetheuil@orange.fr |
| Éric GUILLAUME | 1 ^{ère} adjoint | 01 34 78 13 18 | mairiedevetheuil@orange.fr |
| Marie-Claude CHARLES | 2 ^{ème} adjointe | 01 34 78 13 18 | mairiedevetheuil@orange.fr |
| Thierry DUBOIS | 3 ^{ème} adjoint | 01 34 78 13 18 | mairiedevetheuil@orange.fr |
| Aurore MAGOTTEAUX | 4 ^{ème} adjoint | 01 34 78 13 18 | mairiedevetheuil@orange.fr |
| Nadège COUESNON | Secrétaire de mairie | 01 34 78 13 18 | mairiedevetheuil@orange.fr |
| Nathalie AUMAND | Service technique | 06 85 46 02 57 | mairiedevetheuil@orange.fr |
| Christophe NOINVILLE | Directeur de l'école | 01 34 78 10 40 | 0950363d@ac-versailles.fr |

9.3 - Annuaire des professions médicales

| | |
|--|-----------------------|
| Médecins Docteur Bautier | 01 34 78 13 35 |
| Infirmières Mme Colin Mme Augustin Rousseau Mme Osmont Mme Vivien | 07 82 07 02 01 |
| Pharmacien Docteur Chambrion | 01 34 78 13 06 |
| Sage-femme Florence Daillère | 06 18 21 77 38 |

10 ANNUAIRE A DIFFUSION RESTREINTE

11 - MOYENS ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

9.1 - Matériel

La commune peut mettre à disposition

- son matériel roulant :
 - 1 véhicule de service 3 portes,
 - 2 tracteurs
 - Divers petits outillages

9.2 - Poste de commandement

Le poste de commandement est situé à la mairie

Moyens

- bureau de la secrétaire de mairie
- -grande salle du rez-de-chaussée
- salle annexe
- ordinateur portable relié à Internet
- imprimante/copieur couleurs

9.3 - Lieu de regroupement - Hébergement

- foyer rural
- gîte (hébergement possible si disponible)

A noter :

- central téléphonique desservant Vétheuil et les communes environnantes situé à l'entrée de la place Jean Moulin. Réseau de lignes téléphoniques alimenté par le département des Yvelines. Le réseau cuivre est coupé depuis fin janvier 2026

Commune fibrée depuis octobre/novembre 2020 – NRO à Arthies

- Pas de vidéoprotection sur la commune au 25/03/2026



© IGN 2015 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 42' 10.0" E

Latitude : 49° 03' 50.0" N





© IGN 2015 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 42' 26.7" E

Latitude : 49° 03' 51.8" N

